

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ET DES DÉCISIONS DU MAIRE
SÉANCE DU MARDI 28 JANVIER 2014

L'An Deux Mille Quatorze mardi 28 janvier, à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM RIO, ATIG, MMES OGBI, LE BRIAND, MM LE POULAIN, LAATRISSE, MMES ROGOW, TAWAB, ETE, MM ZERKAL, VAZQUEZ, BORTOLI, GAMIETTE, NDOMBELE, MMES RAMI, MAUREILLE, MM SOILHI, LOUISON, TROADEC, MOURGEON, GAUBIER

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS : M. BERCHMAN représenté par M. LAATRISSE, Mme ZIZANI représentée par Mme TAWAB, Mme LADJI représentée par M. TROADEC, Mme MABANZA représentée par Mme OGBI, Mme PIVOT représentée par M. MOURGEON

ABSENT EXCUSÉ : M. MELE

ABSENTS : M. VENT, MMES AUBRY, KENYA, BAKKICH, LAMOTHE, M. LE BRAS, Mme ZINE, M. OUKBI

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents : 21

Délibération DEL-2014-0008 : Compte de gestion 2013 - Régie Autonome du Renouvellement Urbain

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion présenté par Monsieur le Trésorier de Grigny indiquant les résultats de l'exercice 2013,

Vu le compte administratif 2013 - Régie Autonome du Renouvellement Urbain présenté par Monsieur le Maire,

Vu l'avis de la commission des services ressources du 21 janvier 2014,

Délibère, et,

Arrête le compte de gestion 2013 - Régie Autonome du Renouvellement Urbain dont les résultats s'établissent comme suit :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES	6 826 505,80 €	1 075 768,06 €	7 902 273,86 €
DEPENSES	4 128 300,77 €	771 696,41 €	4 899 997,18 €
RESULTATS DE L'EXERCICE	2 698 205,03 €	304 071,65 €	3 002 276,68 €
RESULTATS DE CLOTURE 2012	-3 458 646,03 €	0,00 €	3 458 646,03 €
RESULTATS DE CLOTURE 2013	-760 441,00 €	304 071,65 €	-456 369,35 €

Déclare que ce compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve,

Dit que ce compte de gestion est conforme au compte administratif 2013 - Régie Autonome du Renouvellement Urbain.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,



Le Maire,

Philippe RIO
Philippe RIO

Vote pour : 24

Abstentions : 2

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le 29 janvier 2014

Transmis en Sous Préfecture le

05 FEV. 2014